



## INFORMATIONS - RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

### DATE DE RENTREE SCOLAIRE

**Lundi 02 septembre à 8 h 00 : rentrée des 6èmes** : Accueil des parents par l'A.P.E.L autour d'un café.

Horaire journée : 8 h 10 - 12 h 10 et 14 h - 17 h - Self ouvert. **Les 6° n'ont pas cours le mardi 03 septembre.**

**Mardi 03 septembre : rentrée des 5èmes** de 8 h à 10 h - **4èmes** de 10 h à 12 h - **3èmes** de 14 h à 16 h.

Les élèves seront libérés et sous la responsabilité de leurs parents, une fois les formalités de rentrée effectuées. L'emploi du temps sera effectif à partir du mercredi 04 septembre 2024 à 8 h.

### LE JOUR DE LA RENTREE

- Les élèves viendront avec leur cartable, leur trousse, un cahier de brouillon et un agenda.

Les listes des classes seront affichées le matin de la rentrée. Elles ont été établies par les professeurs en tenant compte des options et du meilleur équilibre possible. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir dans la constitution des classes.

### REUNION DE RENTREE

5èmes : jeudi 12 septembre à 18 h

3èmes : lundi 09 septembre à 18 h

4èmes : vendredi 06 septembre à 18 h

6èmes : la réunion s'est tenue le jeudi 27 juin

### CASIER

Les casiers seront affectés aux élèves par les professeurs principaux au cours de la première quinzaine de septembre. Les élèves doivent donc attendre de connaître le casier qui leur sera affecté avant de placer un cadenas.

### A FOURNIR LE JOUR DE LA RENTREE (à remettre au professeur principal) :

- **1 chèque de caution de 150 €**, libellé à l'ordre de l'OGEC JEANNE D'ARC concernant le prêt des livres scolaires pour l'année 2024-2025. Ce chèque vous sera rendu en fin d'année scolaire, **sauf en cas de détérioration, de perte d'un livre ou de non-restitution des livres à la date prévue.**

### RAPPEL DE VIE SCOLAIRE

Les parents doivent **impérativement** signaler à la Vie scolaire du collège toute absence « imprévue » de leur enfant, à partir de 7 h 45 et avant 9 h 00 le matin, par téléphone.

Nous rappelons que toute absence « programmée » doit être signalée sur le carnet de correspondance et aux surveillants, la veille.

**Enfin, merci de prévenir le collège, par écrit sur le carnet de correspondance, pour tout changement en cours d'année scolaire (adresse, téléphone, portable, RIB, situation familiale...).**

### FACTURATION

Les factures sont établies annuellement, en début d'année scolaire, selon le mode de règlement que vous avez choisi.

Un échéancier vous indiquera le montant dû, à partir du mois de septembre et jusqu'au mois de juin. Dans tous les cas, les sommes sont exigibles aux échéances prévues.

Pour l'activité théâtre, une contribution de 40 € annuelle est demandée aux familles.

L'établissement utilise Ecole directe pour la gestion de la cantine et des notes. Vous aurez donc un unique accès à l'ensemble des informations : inscription cantine, cahier de textes, notes de vos enfants et vie scolaire.

**ATTENTION** : les parents auront un identifiant et un mot de passe différent de celui de leur enfant (qui aura à utiliser les siens pour son travail scolaire, tout au long des années collège).